

Lyon, le 17 Septembre 1849.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

à Monsieur le conseiller Juries



Guidé par l'attention de vous être agréable
j'ai l'honneur de vous faire part de fait
suivant.

Vendredi dernier ont comparus devant
le 2^e conseil de guerre, deux prévenus domiciliés
dans la même maison, rue Duminy, à la
Croix-rouge. Ils étaient accusés de s'être rendus
coupables pendant la journée du 15 juin
d'avoir déposé et concouru à la construction
d'une barricade; enfin ils avaient contre eux
les mêmes ^{imputations} ~~faits~~ et les mêmes témoins à charge.

Voici le jugement qui est rendu des débois:

Laloye (Pier) condamné à deux ans de détention

Curt, acquitté.

Laloye avait choisi pour son défenseur
M^{re} Régani, avocat.

Curt, au lieu d'appeler à sa défense un
avocat, un simple juré consulté, s'est borné à

un artisan, homme de prudence et de prudence,
dont le principal mérite ^{consiste} à discerner le vrai
et le faux et ~~distinguer~~ l'innocent d'avec le
coupable; cet artisan dont la parole a
prévalue, est celle qui a l'honneur d'être
avec la plus respectueuse considération.

Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur

Cherrier



mus. top.